

ALLOCUTION

du Pr. René CHAMUSSY s.j.*

L'étude du programme de ce nouveau colloque me paraît fascinante. Le concept de « responsabilité » en soi allèche le futur auditeur de tant d'intervenants prestigieux. Qu'y a-t-il en effet de moins respecté en nos régions que cette dimension essentielle de la vie en société ? Qui dit responsabilité dit volonté et souci de rendre des comptes à ceux auxquels on doit en rendre compte du fait d'une fonction assumée ou d'un poste acquis par élection. Mais nombreuses sont les façons de vivre cette réalité et il est urgent de s'interroger sur la pratique de ces réalités. C'est ce que les responsables de cette Faculté et du CEDROMA ont choisi de faire et je les en remercie.

L'approche qui nous est proposée de ce domaine de la vie en société me semble parfaitement exhaustive. Responsabilité politique des gouvernants en droit constitutionnel, étude de ce problème en droit comparé puis en droit administratif et en droit international public : tout devrait pouvoir être dit sur des sujets si brûlants.

Le risque serait bien sûr de se contenter de travailler sur le substrat juridique qui permet de fonder ce concept en tous ces domaines. Un travail très ou trop théorique en quelque sorte. Mais, ainsi que me le soufflait le Professeur Khair, Directeur du CEDROMA, il n'est évidemment pas possible d'approfondir cette notion sans parler du contexte sociologique et politique et c'est peut-être là où nous attendons les orateurs.

Permettez-moi dès lors, en ce petit mot d'ouverture, d'évoquer le renversement des perspectives qui peut se produire lorsqu'on étudie un tel thème. Nous serions alors conduits à étudier non plus « la responsabilité », mais « les responsables », les acteurs sociaux qui font le monde. Nous découvririons alors qu'il y a les acteurs qui, du fait d'une fonction ou d'une élection, assument

* Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

ceci ou cela et qui sont capables d'en rendre compte. Viendraient ensuite ceux qui se retrouvent bien dans tel ou tel rôle de responsabilité, mais qui ne pensent pas qu'ils puissent être mis en cause en personne pour autant ; on connaît là, la fameuse antienne reprise un jour par une ancienne ministre en France : « Je suis responsable, mais pas coupable ». Les causes d'un tel dégageant peuvent alors être multiples : c'est la faute à la nature, au système, aux autres, etc. Reste à parler d'une troisième catégorie d'acteurs qui ne devraient peut-être pas exister mais qui surgissent dans les sociétés sans foi, ni loi encore existantes : il s'agit de ceux qui font tout ou beaucoup et qui ne se posent jamais en coupables ou responsables de quoi que ce soit. On les appelle ici les « fantômes »...

Je pense qu'une telle typologie devrait nous permettre de qualifier nos sociétés en allant des plus démocratiques aux plus totalitaires. Et nous saurions bien, quant à nous, ici, au Liban où nous situer. Mais une telle approche très sociologique aurait tout à gagner à s'appuyer sur l'étude juridique que vous vous apprêtez à faire et qui rappellera à tous les exigences d'une vraie vie en société telle que la loi les a pensées. Puissiez-vous au terme de vos réflexions dire haut et fort à tous en notre monde, ce qui a été, nous le savons, bien oublié.

Merci.